MOYENS

De connoître les faux Aſſignats de Cinq cents livres.

Cun
FRC
5702

PROCÈS-VERBAL

DES Signes caractériſtiques auxquels on peut connoître la falſification d'Aſſignats de *Cinq cents livres*, dont quelques-uns viennent de paroître dans la circulation.

A AUCH,
Chez J. P. DUPRAT, Imprimeur du Département du Gers. 1792.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-onze, le vingt-ſix décembre, à une heure après-midi, Nous commiſſaire du Roi, adminiſtrateur de la Caiſſe de l'Extraordinaire, après avoir réuni Meſſieurs Le Couteulx, tréſorier de la Caiſſe de l'Extraordinaire, Ferrier, directeur de la fabrication des Aſſignats, Gatteaux, graveur, & Didot, imprimeur; à l'effet de vérifier & conſtater les marques caractériſtiques de falſification d'Aſſignats de cinq cents livres qui viennent de paroître; après avoir rapproché & comparé un Aſſignat faux d'un vrai, nous avons reconnu que dans le faux Aſſignat, les mots *Aſſignat de la création du dix-neuf juin* 1791, inſérés dans la bordure pour déſigner la date de la création, ſont plus gros que dans les vrais Aſſignats.

Que ſur-tout la lettre *n*, du mot création, commence par une pointe fine, au lieu de commencer par un trait tranſverſal.

Que cettre lettre *n* diffère en cela de celles renfermées aux mots *Aſſignat* & *Juin*.

Que les *u* des mots *du* & *Juin*, au lieu de commencer par un plein & de finir par un délié, commencent par un délié & finiſſent par un plein.

Que le *point* qui eſt après le milléſime 1791, n'aligne pas le bas du chiffre.

Qu'au mot *Domaines* dont les lettres ſont fleuronnées, la pointe du milieu de la lettre *m* ne deſcend pas juſqu'au bas de la lettre.

Que dans le mot *nationaux* la fin de la lettre *n* ſe termine par un blanc, au lieu de ſe terminer par un noir.

Que dans la troiſième ligne, au mot *Rembourſement*, les lettres *B* & *O* ſont plus petites que les autres lettres.

Que dans la même ligne, la lettre *A* du mot *Aſſignats*, imprimé en petites capitales, eſt très-grande.

Que dans la ligne ſuivante, au mot *Décret*, l'accent aigu de l'*é* touche à la lettre, tandis qu'il doit y avoir une diſtance.

Que dans la même ligne la pointe de la lettre *m* du mot *Aſſemblée*, imprimé en petites capitales, ne deſcend point juſqu'au bas.

Que dans le même mot *Aſſemblée*, le premier des deux *é* eſt plus haut & plus étroit que le dernier.

Que dans la ligne ſuivante le mot *des* qui la commence, avant les dates 16 & 17 avril, les trois lettres du mot *des* vont en augmentant au lieu d'être égales.

Que dans la même ligne, au mot *Sanctionné* en lettres italiques, le *c* eſt trop fort, & que des deux lettres *n* qui terminent le mot, la première eſt plus petite que la ſeconde.

Qu'aux mots *Aſſignat de cinq cents livres*, dans la lettre *A* du mot *Aſſignat* qui porte la Loi & le Roi, le premier jambage eſt plus court que le ſecond.

Que dans la ligne ſuivante, commençant par ces mots: *Il ſera payé*, &c. les deux lettres *L* des deux articles *La* qui s'y rencontrent en lettres italiques, ſont plus baſſes que les *a*, & que l'*a* du premier article eſt plus petit que celui du ſecond.

Que dans la même ligne le mot *Porteur* eſt d'un caractère plus grand que les autres mots de la même ligne, imprimés de même en lettres italiques.

Que dans le mot coupé *Extraordinaire*, qui termine cette même ligne, l'*E* capital eſt très-étroit, l'*x* beaucoup plus grande que les autres lettres, & le *d* petit.

Que dans ce même mot coupé *Extraordinaire*, les ſyllabes *Extraordi-* vont en diminuant, & que les ſyllabes finales *-naire* ne ſont point d'accord.

Que dans la ligne ſuivante, dans le mot *conformément* l'accent de l'*é* eſt grave au lieu d'être aigu.

Que dans le mot *aux* qui ſuit celui *conformément*, l'*u* eſt plus incliné & plus étroit que les deux autres lettres.

Que dans la même ligne, dans le mot *Décrets*, l'accent aigu eſt très gros, & que la tête de la lettre *r* n'eſt formée que par un point au lieu de ſe lier par un délié.

Qu'au mot *Septembre*, toujours dans la même ligne, la lettre *p* eſt trop groſſe.

Qu'au mot *Juin*, toujours dans la même ligne, l'*u* eſt grand & l'*n* petite.

Que dans le milléſime 1791 qui termine la ligne en ſuivant le mot *Juin*, le chiffre 7 eſt plus élevé que celui 9.

Que dans la lettre *N* qui indique le numéro, le premier jambage deſcend plus bas que le ſecond.

Que dans l'écuſſon qui porte l'effigie du Roi, la chute de la chevelure eſt terminée par un cercle ſans interruption, au lieu que les cheveux en tombant interrompent par un blanc le fond de la gravure, & forment une échancrure dans les vrais Aſſignats.

Au ſurplus, qu'en général les caractères des faux Aſſignats n'ont ni l'ordre ni la pureté de ceux des vrais; que pluſieurs même ſont d'une plus grande dimenſion, tels que ceux qui forment la déſignation de la création, inſérés dans la bordure, & ceux de *cinq cents livres* qui ſont compris dans la ligne commençant par ces mots: *Il ſera payé*, &c.

De tout quoi Nous avons dreſſé le préſent procès-verbal, pour être adreſſé & communiqué partout où beſoin ſera. Et ont ſigné avec Nous, les dénommés ci-deſſus, les jour & an que deſſus.

Signé, PIERRE DIDOT l'aîné; GATTEAUX; FERRIER, Directeur de la confection des Aſſignats; LE COUTEULX, Tréſorier de l'Extraor-

795

dinaire ; & AMELOT, Adminiſtrateur de la Caiſſe de l'Extraordinaire.

NOTA. Quelques particuliers ont cherché à contrefaire les Aſſignats de *Cinq cents livres* à la main, mais ils ſont ſi groſſièrement faits, que l'œil le moins exercé ne peut pas s'y méprendre : chaque Aſſignat étant varié dans ſa contexture, il eſt impoſſible d'indiquer les ſignes de faux.